



ST1: 2859.09 NGF

**AUFAUVRE**  
J M  
**ARCHITECTE D.P.L.G.**  
Boîte postale 74  
38 602 FONTAINE CEDEX  
04 76 53 03 92  
Télécopie 04 76 53 07 50  
j-m.AUFAUVRE.architecte@wanadoo.fr  
Siret 342 524 873 00045  
Ordre des Architectes 35033 / 2537

COTE JUSQU'A LIMITE SUD : 100.00

COTE JUSQU'A LIMITE OUEST : 19.63

**Traitement des eaux pluviales:**

- il n'existe, sur site, aucun réseau sur lequel raccorder un dispositif de récupération des eaux pluviales,
- les conditions climatiques (gel, neige, vent,...) imposent de ne pas récupérer, ni stocker les eaux pluviales, au risque sinon de désordres sur le bâtiment inacceptables,
- le sous-sol morainique est très perméable et permet une gestion des eaux pluviales "à la parcelle".

Les eaux pluviales recueillies par le toit, s'écoulent donc sur son revêtement étanche jusqu'en bas de rampant, (coté Nord). Elles ne sont pas récupérées par un chéneau et retombent alors naturellement dans le remblais drainant et la moraine dans laquelle elles s'infiltrent.

Villar d'Arène (Hautes-Alpes)  
Lieu-dit « Le Clôt des Cavales » - 000 | 87 pour 10 400 m<sup>2</sup>  
**Reconstruction du refuge du Lac du Pavé**  
MOA: FEDERATION FRANCAISE DES CLUBS ALPINS DE MONTAGNE  
Siège : 24 avenue de Laumière, 75019 Paris  
Courriel: c.bechet@frcam.fr - m.lemeur@frcam.fr / Tél.: 01 53 72 87 96

Adaptation au sol et au sous - sol drainages , infrastructures , étanchéité des parois enterrées à adapter suivant les résultats de l'étude de sol que l'Architecte conseille de faire réaliser.  
Utilisation et reproduction interdites sans accord de l'Architecte.  
(Loi du 1er juillet 1992 sur la propriété littéraire et artistique).

**PROJET**  
**MASSE**  
1/250ème  
compl. 01/03/2022